ISSN 02203543

G.R.E.C.

N° 49-50

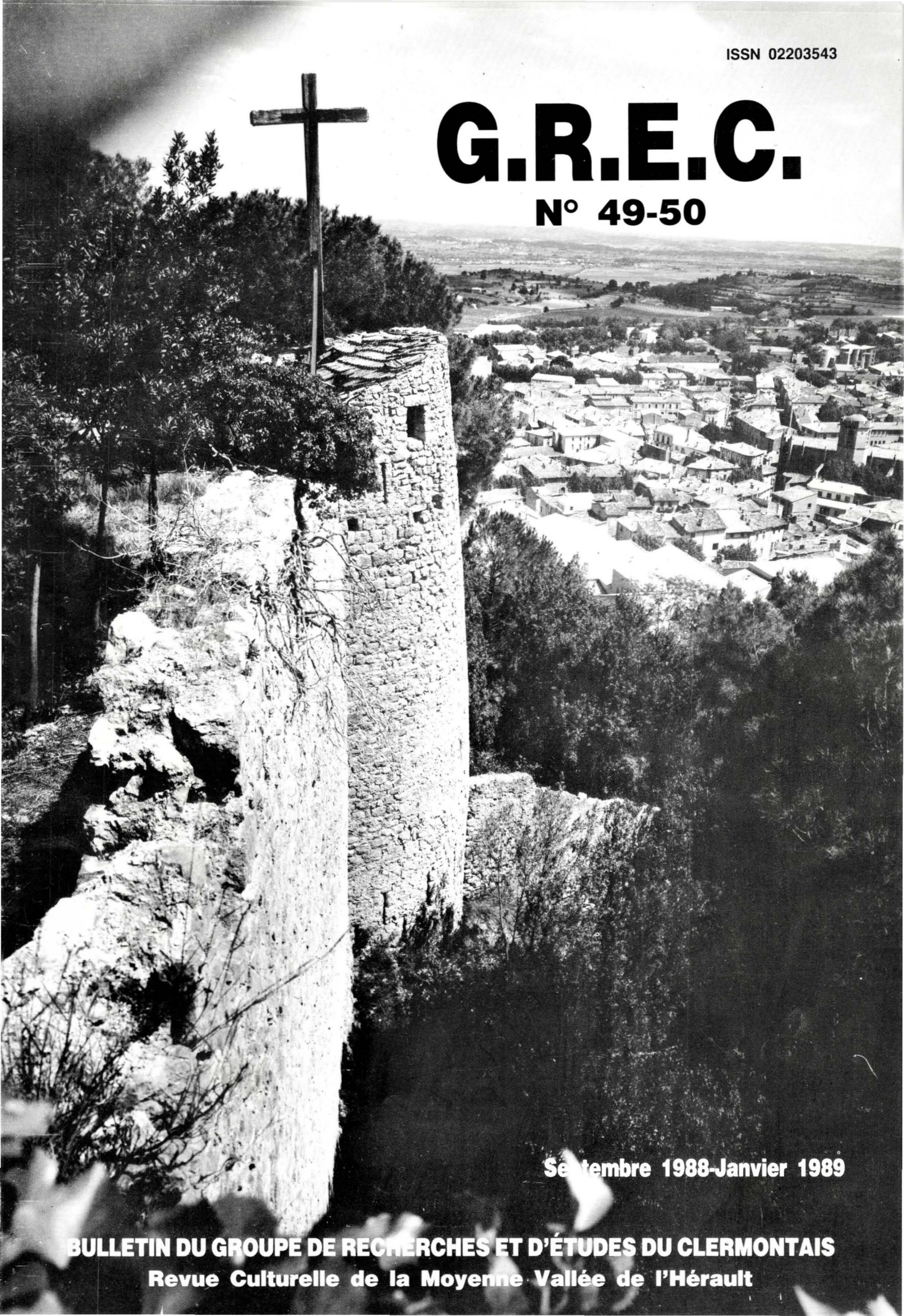

Septembre 1988-Janvier 1989

BULLETIN DU GROUPE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES DU CLERMONTAIS

Revue Culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

LES VISITES PASTORALES DES ÉVÊQUES DE LODÈVE

(2e partie) (note a)

Anticipant de quelques jours sa venue, l'évêque en informe par écrit le desservant de chacune des paroisses dans lesquelles il se rendra durant la visite générale de son diocèse. En ayant pris connaissance, le prêtre devra en aviser à son tour ses paroissiens lors de l'office dominical. L'ensemble de la communauté religieuse était impliquée dans ce qui se devait d'être condidéré comme un événement bouleversant un tant soit peu le déroulement de la dévotion quotidienne. Dans ce sens, le jour de la visite épiscopale était considéré comme jour de fête chômé.

Tout devait être prêt afin de recevoir le prélat dans les meilleures conditions possibles. L'enjeu en était l'image de marque religieuse du groupe des villageois, dans un souci secondaire de concurrence par rapport aux paroisses voisines. Eglise balayée et autels décorés, les personnes et les biens nécessaires à la bonne pratique du culte se préparaient dans l'optique d'être soumis aux regards scrutateurs de l'évêque et de son administration. Les registres paroissiaux et les comptes des marguilliers allaient également subir une sérieuse inspection.

Affiliée au droit canonique et sans doute prise initialement dans un vaste programme d'évangélisation au profit de l'autorité diocésaine, la visite pastorale s'est muée, avec la reconnaissance de la force spirituelle et temporelle de l'évêché, en un acte vérificateur et rassurant ; vérificateur pour les valeurs morales et les rentrées d'argent ; rassurant envers un peuple pour lequel la présence "de visu" du prélat est un geste influent et motivant (12).

Jusqu'à sa suppression, le diocèse de Lodève a connu une occupation des sols avant tout rurale, en particulier pour le plateau du Larzac dont la dispersion des regroupements humains est inhérente à un terroir difficilement exploitable. D'après le compte rendu de visite de Jean-Georges de Souillac, seules trois agglomérations - Clermont l'Hérault, Lodève et Montpeyroux (13) - y dépassent au XVIIIe siècle le millier d'habitants. Jusqu'à la fin de ce siècle (14), il en résultait l'existence de rares voies larges et carrossables qu'il devait être plus honnête de qualifier de chemins ou sentiers que de véritables routes. Etant donné le rythme rapide et répété des étapes - en moyenne une paroisse pour jour, deux jours pour les communautés plus importantes - la visite générale du diocèse devait être une action physique éprouvante pour l'évêque et pour sa suite. Ainsi, la tournée pouvait se faire d'un seul trait, certes adouci de quelques jours de repos, comme l'ont faite Jean de Plantavit de la Pause et Roger de Harlay, ou par intermittences, en plusieurs années, comme semblent avoir procédé François Bosquet ou Jean Georges de Souillac.

Dans ses haltes, cela va de soi, l'évêque était logé sur place, dans la cure, ou dans sa demeure s'il en possédait une dans le village traversé. Encore de nos jours dans certains presbytères, l'une des chambres d'hôte est dite "chambre de l'évêque".

Le dignitaire résidait plus rarement chez un laïc, tel Roger de Harlay reçu, lors de son passage à Clermont l'Hérault, "dans la maison du sieur Julien, bourgeois de ladite ville". (15)

A ce propos, et Bernard Gui en fait état au XIVe siècle, toutes les paroisses doivent verser une procuration pour la visite de leur pasteur, c'est-à-dire prendre à leurs frais les dépenses entraînées par la résidence du prélat (nourriture, logement...). Une exception est faite pour les lieux de culte soumis à l'autorité de communautés religieuses, telle l'église de Saint-Geniès-de-Liténis située dans la paroisse de Saint-Jean-de-Fos. Celle-ci, appartenant à l'abbaye de Gellone, ne verse pas la procuration épiscopale. Il est convenu que l'évêque peut en visiter le lieu au moment où il le juge bon, mais à ses frais. Toutefois si sa venue est justifiée par l'administration d'un sacrement, l'abbé de Saint-Guilhem s'engagera à payer les dépenses occasionnées (16).

Sans doute selon les circonstances, la procuration devait pouvoir être acquittée en argent ou en nature. Ainsi la *Gallia Christiana* mentionne l'incident suivant (17) : "En 1423, Michel Lebœuf voulut faire sa visite dans les paroisses et monastères de son diocèse. Quand ce fut le tour de l'abbaye Saint-Sauveur de Lodève, une contestation s'éleva entre l'abbé Celvand et le procureur fiscal de l'évêque au sujet du droit de procure dû à ce dernier. L'abbé offrait de payer ce droit en aliments tandis que le procureur l'exigeait en argent, disant que l'évêque dans sa ville ne prenait pas ses repas hors de son palais".(18)

Si le fait n'est précisé dans aucun des textes étudiés, le droit de procure devait également prendre en compte les frais des personnes accompagnant l'évêque dans son déplacement. Roger de Harlay nous précise dans les premières lignes de son récit de visite qu'il quitte sa ville de Lodève accompagné de Robert de Guilleminet, archidiacre chanoine en son église cathédrale, de son vicaire général, de son procureur fiscal, suivi de son aumônier et de son secrétaire. Sans doute faut-il leur associer un petit groupe d'hommes en armes, nécessaires à assurer la protection des dignitaires.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

C'est à ce même Roger de Harlay que nous devons les meilleures descriptions sur les premiers actes accomplis par l'évêque lors de son arrivée dans la nouvelle communauté. Habituellement, celui-ci est accueilli à l'entrée du village par le desservant du lieu escorté des consuls et des principaux habitants, (les bourgeois), qui portent le dais en chantant le *Veni creator*. Après avoir baisé la croix qui lui est présentée, le prélat est conduit processionnellement à la porte de l'église où il bénit une première fois le peuple avant de pénétrer dans le sanctuaire. A cet instant, ses premiers mots sont pour prononcer l'oraison du saint local et pour procéder à la bénédiction solennelle. Par la suite, ayant expliqué les causes de sa visite, il célèbre la messe, à la fin de laquelle il donne la communion. L'évêque termine en prononçant l'absoute des morts "dans l'église et au cimetière", et donne la confirmation suivie d'une nouvelle bénédiction.

Dans un second temps, probablement après quelques heures de repos, l'évêque procède à ce que l'on peut appeler l'inspection. Il passe en revue, constate l'état de tous les objets ayant un rapport direct avec le culte, des nappes couvrant la pierre d'autel au vase en cuivre conservant les eaux baptismales. Une liste descriptive est par la même occasion établie dans le compte-rendu (cf. document n°2). Les registres paroissiaux (naissances, mariages et décès) sont également vérifiés. Si le lieu de culte a récemment fait l'objet d'une réparation, celle-ci est mentionnée. Dans de nombreux cas est énoncée une rapide description de la construction. Ainsi, Jean de Plantavit de la Pause trouve-t-il l'église de Notre-Dame du Peyrou, située dans la paroisse de Clermont l'Hérault (19), "bien voutée et bien bastie avec trois chapelles et douze autels". La visite pastorale de cet évêque, tout comme celles de François Bosquet et de Roger de Harlay, a été effectuée peu de temps après la fin des guerres de religion. Son compte-rendu ainsi que ceux de ses successeurs ne peut omettre de signaler certaines des conséquences de ce conflit, en particulier en ce qui concerne les chapelles rurales isolées, ruinées et pillées pour la plupart.

Il est aussi souvent question des cimetières. A Saint-Saturnin, Jean de Plantavit de la Pause trouve la nécropole qui environne l'église "point close tout à fait". L'évêque ordonne que celle-ci le devienne aux frais des habitants "d'autant que nous avons trouvé que ceux de la religion réformée se servent de partie d'iceluy cimetière pour la sépulture de leurs morts. Inhibitions et défenses seront faites au dit vicaire de consentir qu'il y enterrent cy-après" (20).

L'évêque termine donc son devoir pastoral en émettant des ordonnances. Celles-ci, consignées par écrit sur chacun des comptes-rendus, sont suivies de sa signature, précédée de celle de son secrétaire, exécuteur du texte. Elles devaient être lues durant l'office suivant son départ. Ces instructions, à suivre par les fidèles, sont en fait le reflet de l'état physique et moral de la paroisse. En voici quelques exemples, choisis pour leur représentativité.

A Nébian, Jean de Plantavit de la Pause ordonne que l'église ruinée de Saint-Michel de Domazan soit recouverte (21). A Clermont-l'Hérault, il impose la construction de murailles autour du cimetière attenant à l'église paroissiale (22). Roger de Harlay tient quant à lui à ce que l'église de Mourèze soit pavée et couverte (23).

Plus anecdotiquement, ce dernier ordonne que les blasphémateurs du même village de Mourèze payent à chaque fois 5 sols à l'église et 2 sols au dénonciateur (24). Quant aux habitations voisines de Salasc, les cabaretiers "qui y vendront pendant l'office divin" payeront 15 sols à l'église et 5 sols au dénonciateur (25).

Longue était donc la tâche du pasteur au service de ses fidèles. D'autant plus qu'il profitait dans certains cas de son déplacement pour recevoir les reconnaissances et les hommages dus par certains de ses vassaux, pour ordonner de jeunes prêtres ou confirmer la translation et la fondation de nouvelles paroisses.

A Saint-Etienne des Hermes, paroisse de Montpeyroux, Roger de Harlay confirme par écrit dans son compte-rendu la réponse positive qu'il apporte à la requête présentée par les habitants du lieu (26). Ceux-ci demandaient la permission de construire une nouvelle église prétextant "qu'anciennement il y en avait déjà une, dédiée à Saint-Etienne, pour y faire les dites fonctions et un cimetière pour enterrer les morts".

Les comptes rendus de visites pastorales dont la richesse n'a été qu'effleurée pour la rédaction de cette étude, nécessiteraient une enquête plus approfondie visant à mieux cerner et définir les mentalités et les attitudes chrétiennes des paroisses rurales de notre région ainsi que le cadre à l'intérieur duquel la solidarité paroissiale a pu s'épanouir. Riches d'enseignements pour la période moderne, ils imposent en l'exaltant quelque peu l'image d'évêques soucieux d'assumer pleinement leur tâche au service des valeurs chrétiennes, mais aussi, et bien sûr, au service de leur politique et de leurs bénéfices.

Olivier Ginouvez

Textes joints :

Document 1 - procès-verbal de visite de Jean-Georges de Souillac dans la paroisse de Nébian.

Document 2 - extrait du compte-rendu de la visite pastorale effectuée par Roger de Harlay dans la paroisse de Saint-Michel d'Alajou.

Notes (12 à 26). Pour notes 1 à 11 cf. bulletin précédent.

(1) Pour la 1e partie, se reporter au bulletin spécial n° 46-47-48 (janvier/avril 1988) p. 22-23. Idem pour la carte du diocèse.

A) Document n°1 : (pages suivantes)

Il s'agit de la photocopie du procès-verbal de visite de Jean-Georges de Souillac, pour la paroisse de Nébian. Les comptes rendus de ce dernier sont les seuls à présenter une partie imprimée ordonnant et préparant à l'avance les réponses et les remarques.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

PROCES-VERBAL
DE VISITE
EN LA PARROISSE
de nebian

Archiprêtré
d

L'AN mil sept cent quarante et — le neuvieme jour du mois d'octobre après midi, Nous JEAN-GEORGES DE SOUILLAC, par la Permission Divine & par la Grace du St. Siége Apostolique, Evêque & Comte de Lodéve, Comte de Montbrun, Conseiller du Roi en tous ses Conseils; Continuant les Visites de nôtre Diocése, Nous nous sommes transportez dans la Parroisse de Nebian — Archiprêtré d — de nôtre Diocése, pour y faire nôtre Visite Episcopale, tant pour le Spirituel que pour le Temporel, accompagnez de notre grand vicaire de notre promoteur et de notre secretaire — où étant arrivez, avons été reçûs par Mr. Jean Etienne Lauret — Prêtre du lieu de Jaussels Diocése de Beziers — Curé de ladite Parroisse, & conduits processionnellement en l'Eglise Parroissiale de Nebian — où après les Priéres ordinaires, avons exposé les Motifs de nôtre Visite, & fait une Exhortation aux Parroissiens: Ensuite Nous avons fait les Priéres pour les Morts, & donné la Benediction du Saint Sacrement; le tout suivant l'Ordre & les Ceremonies marquées dans le nouveau Rituel de nôtre Diocése. Nous nous sommes fait représenter l'état de l'Eglise, & de la Parroisse, par ledit Sr. Curé — Après quoi, ayant fait reciter le *Confiteor* par le Sieur Curé, Nous avons donné l'Absolution generale, & accordé les Indulgences ordinaires aux Parroissiens; puis en procedant à nôtredite Visite, suivant l'Ordre & les Ceremonies marquées dans le Rituel, avons trouvé

Ciboire. d'argent doré en dedans, en etat —

Soleil. d'argent, dont le pied est commun avec le Ciboire, en etat —

Porte-Dieu. neant —

Tabernacle. de bois peint et doré en plusieurs endroits, en etat —

Maître-Autel. un tableau enchassé dans un cadre de bois, representant Jesus christ, au milieu de St. julien martir et de la Ste. vierge, de bon etat —

Lampe. de cristal en etat —

Reliques, les Titres & Approbations. neant —

Fonts-Baptismaux. en etat —

Vases pour mettre les Eaux. il y en a un de cuivre avec son couvercle, en etat —

S. Crême, & l'Huile des Catécuménes. sont dans des phioles de verre —

Regîtres des Baptêmes, Mariages & Sepultures. —

L'Huile des Infirmes. dans un phiole de verre, point de chrême, et —

Chapelles & Autels. du coté de l'Evangile une chapelle sous l'invocation de notre Dame du Rosaire, ladite chapelle en etat, a l'exception du tabernacle. du coté de l'Epitre, une autre chapelle qu'on appelle de Corpus christi; l'autel de ladite chapelle n'est pas en etat, il n'y a ni tabernacle ni chandelliers; il n'y a qu'une croix de bois pour l'autel —

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Images? neant

Confréries. celle du St sacrement et celle du Rosaire

Confessionnaux. deux confessionnaux

Chaire du Prédicateur. en etat

Eglise. voutée, depuis la porte d'entrée jusqu'à l'arc qui est immediatement devant le Chœur; au chœur il n'y a qu'un morceau de voute qui menace ruine, les voutes qui ont besoin d'être renouvellées

Bancs-d'Eglise. il y en a environ une trentaine, les proprietaires n'ont pas montré leurs titres

Balustre. de bois, mal en etat

Sacristie. mal crepie, et mal pavée

Ornemens, Chazubles, Dalmatiques, Pluviaux, Paremens-d'Autel, Bourses, Voiles de Calice, Echarpe, &c. deux chasubles de damas complettes, une rouge et une blanche, cinq autres chasubles de cramelat pour toutes les couleurs complettes et bonnes, un pluvial de damas bleu, et un violet de damas et un noir de laine lotitant en etat; il y en a pour il y a des parements d'autel pour toutes les couleurs

Linges, Napes-d'Autel, Napes de Communion, Essuye-mains, Aubes, Amits, Ceintures, Surplis, Pales, Purificatoires, Corporaux, &c. deux napes d'autel tres bonnes, et deux autres mediocres; trois aubes de toile blanchies bonnes et deux autres de toile de Rouan assez bonnes; trois cordons bons; deux corporaux bons et deux autres mediocres

Calices & Patènes. deux calices d'argent en etat; les patenes sont trop usées

Missels, & autres Livres d'Eglise, comme Graduel & Antiphonaire, Rituel, les Ordonnances du Diocése, l'Avis aux Confesseurs, la Feüille des Cas-reservez. deux missels assez bons; ~~deux grands livres~~ trois grands livres de chant en etat, un rituel fort neuf

Autres Meubles d'Eglise, Croix, Chandeliers, Encensoir, Navette, Bassins, Burettes, autres Vaisseaux, Benitiers, Aspersoir, Vase pour purifier les doigts après avoir donné la Communion hors le tems de la Messe, Baniere, ce qui est necessaire quand on porte le Saint Sacrement aux Malades. une petite croix de lethon pour les processions demi usée; six chandeliers de lethon et une petite croix de la meme matiere pour l'autel en etat; un encensoir de lethon avec sa navette en etat

Si on prêche l'Avent & le Carême? qui a été le dernier Prédicateur, & comment il s'est comporté? on ne prêche que le Careme; le pere Gaudere de l'ordre des freres prêcheurs a prêché le dernier Careme

Service-Divin. se fait les dimanches et fêtes

Si pendant qu'on le celébre les Cabaretiers donnent du Vin? & si les Dimanches & les Fêtes on tient les Foires, ou les Marchez, contre les Ordonnances de nos Rois? les Cabarets sont frequentés pendant les offices

Si tous les Dimanches on fait l'Aspersion, si on donne le Pain beni, & s'il arrive des Contestations sur cela? l'aspersion se fait les dimanches et il n'arrive aucune contestation a ce sujet non plus que a l'occasion du pain beni;

Quel ordre on garde pour les Processions? l'ordre prescrit par le rituel;

Le Patron Titulaire. S. Julien martir

Si l'Eglise a été consacrée? il n'y a aucun vestige de la consecration

Si on celébre la Dédicace, & quel jour? cependant on celebre la fête de la dedicace le lendemain de la fête locale

Exposition du Saint Sacrement. le troisieme dimanche de chaque mois et pendant toute l'octave du St sacrement; on expose encore le St sacrement les cinq fêtes de notre dame a la chapelle du Rosaire et le premier dimanche de chaque mois;

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Offices & Fêtes propres. il n'y a que ceux du patron titulaire —

Table des Obits & Fondations. vingt deux messes de fondation qui doivent se dire dans le cours de l'année sur le pied de vingt sols par messe; lesquels vingt sols sont payés par quatorze particuliers.
Representation pour l'Absoute des Morts. il y en a une en etat —

Biére commune pour les Pauvres. neant —

Cofres fermant à plusieurs serrures, pour y mettre les Titres, Comptes & autres Papiers, & l'Argent de l'Eglise, comme-aussi les anciens Regîtres des Baptêmes, Mariages & Sepultures. il y a un cofre appartenant à la confrerie du St sacrement —
Inventaire des Ornemens, Linges, Livres & autres Meubles d'Eglise. neant —

Inventaire des Titres & Papiers qui concernent les Biens & Revenus appartenant à la Fabrique. neant —

Reparations. il faut renouveller la voute du Chœur —

Clocher. en etat —

Cloches. une grande cloche et une petite en etat —

Cimetiére. sans porte et sans murailles —

S'il y a une Place pour les Enfans morts sans Baptême? il y en a une hors du village —

Maison Presbiterale: il y en a une qui paroit etre en etat —

Vicaire. il y en a un —

Nombre des Communians. il y en a environ quatre cents —

Le Seigneur de la Parroisse. M. Castanier comte de la ville de Clermont de l'ordre; —

Maîtres & Maîtresses d'Ecole. il y a un maitre et une maitresse d'Ecole; on n'est content ni de l'un ni de l'autre —
Sage-Femme. ~~neant~~ il n'y en a point actuellement —

Comptes des Marguilliers. neant —

Revenus de la Fabrique. neant —

Dettes actives de la Fabrique. neant —

Benefices, s'il y en a dans la Parroisse. f. Jean de ~~[illegible]~~ d'entre les claires, prieuré simple; f. michel de Daumazan;
Noms des Titulaires. M.e Billiac pbre de la ville nouvelle, ou autrement de la manufacture, pour l'artificielle; et M.e maurin archipbre du pujol, prieur de St michel de Daumazan —
Chapelles Publiques hors de l'Eglise. neant —

Chapelles Domestiques. neant —

Si elles sont en bon état? —

S'il y a Permission de Nous, d'y dire la Messe? —

A quelle heure les Dimanches & les Fêtes il dit la Sainte-Messe? a l'heure portée par les ordonnances synodales —
A quelle heure les autres jours? a sa commodité —

S'il renouvelle les Hosties tous les quinze jours? il le fait —

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

S'il confesse les jours de Dimanche & de Fête, & si pour cela il se rend de bonne-heure à l'Eglise? quand on l'appelle

S'il dit Vêpres reguliérement tous les Dimanches & Fêtes, & à quelle heure? a trois heures en ete, et a deux heures en hyver

S'il fait le Catéchisme tous les Dimanches & les Fêtes, & à quelle heure? il le fait tous les dimanches a une heure apres midy

Quelle-est sa Pratique pour la Retribution des Messes, Mariages & Mortuaires? Cinq sols pour les messes, trente sols pour les mariages, et cinq sols pour les enterraits normaires

S'il a dans sa Maison quelque Personne du Sexe, de quel âge? il y a une soeur avec luy

S'il dit les Messes portées par nôtre Association?

S'il repéte tous les mois au Prône, ce qu'il faut observer pour baptiser, en cas de peril de mort? quelques fois

Ensuite dequoi Nous avons fait le Catéchisme aux Enfans. que nous avons trouvés assés instruits

Et Nous avons interrogé en secret le Sieur Curé, sur les choses qui regardent son Ministére, & après lui avoir demandé son âge, le lieu de sa naissance, fait représenter ses Lettres de Tonsure, Quatre-Mineurs, Soûdiaconat, Diaconat, Prêtrise, demandé où il a fait son Seminaire, pendant quel tems, quel Emploi il a eu depuis jusqu'au tems qu'il est entré en possession de sa Cure.

DEQUOI & de tout ce que dessus, Nous avons dressé le présent Procès-Verbal, le jour, an & lieu susdits.

SUR lequel présent Procès-Verbal de Visite, Nous avons ORDONNÉ & ORDONNONS comme s'ensuit. 1.° qu'on fera faire des premiers et une petite Cuoë separée pour l'hute des infirmes. 2.° qu'on renouvellera le balcon neuf de la chapelle du Rosaire, et dedans duquel sera doublé d'une etoffe de laye. 3.° que le service divin se fera dans ladt chapelle du Rosaire jusqu'a ce qu'on aura fait vouter le chaeur, et l'arsenal qui est immediatement avant ledt chaeur. 4.° qu'on fera paver les endroits de la nef qui ne sont point pavés et vitrer les fenetres. 5.° qu'on fortifiera tous les bancs de l'Eglise jusqu'a ce que les proprietaires nous auront montré leurs titres. 6.° qu'on fera faire une biere commune pour les pauvres. 7.° qu'on fera faire un mur de quatre pans de hauteur au tour du Cimetiere et une porte fermant a clef, declarant ledt Cimetiere interdit dans le delay de quatre mois a compter du jour de la date de notre presente ordonnance, ou il n'y a pas satisfait. Enfin en dans Confirmant et renouvellant notre precedente ordonnance de visite du onzieme octobre mil sept cents trente quatre et voulant qu'elle sorte a son plein et entier effet

A L'EFFET dequoi & de tout ce que dessus contenu en nôtre présente Ordonnance, Nous enjoignons au Sieur Curé de la publier au Prône de la Messe Parroissiale, & de tenir la main à l'Execution d'icelle. DONNE' audit Lieu de Nébian les jour & an susdits.

+ 19 cc de Laudune

PAR MONSEIGNEUR,

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

B) Document n°2 :

Extrait du compte rendu de la visite pastorale effectuée par Roger de Harlay dans la paroisse de Saint-Michel d'Alajou.

"Procédant à la visite nous avons trouvé sur l'autel une bonne pierre de marbre, sacrée, couverte de trois nappes, deux devants d'autel l'un de rezol (?) et l'autre de toile, un petit tabernacle, de bois de noyer peint, six chandeliers de bois peint, un grand tableau avec un cadre qui représente Jésus christ en croix, Saint Michel et Saint Genies. Les eaux baptismales sont conservées dans un vase de cuivre, les crémières sont d'un etaim en bon état. Les ornements : un calice d'argent pesant deux marcs ou environ, un ciboire d'etaim défendu de son service, un porte Christ de bois façonné avec une plaque en croissant d'argent fermé de deux verrous. Un petit crucifix de léton que l'on met sur l'autel, une croix de léton pour les processions, une chasuble de damasquin rouge et blanc avec étoffe et manipule garnis d'un passement bleu doublé de camelot noir servant pour les morts, autre chasuble de damas blanc doublée de boucassin bleu, une étoffe et manipule de velours rouge cramoisi, un pluvial de damas rouge garni d'un passement or et argent doublé de boucassin bleu, un vieux tapis de toile façonné pour couvrir l'autel, un voile de tafetas rouge, trois autres voiles de satin rouge, blanc et noir. Deux bourses avec trois corporaux et plusieurs purificatoires, trois aubes avec leurs cordons, une nappe pour la communion, trois autres nappes qui servent pour l'église matrice, quatre coussins, deux de rezol (?) et les autres rouges et verts, un bon missel".

C) Notes :

12 - La valeur de la visite pastorale s'en trouve d'autant plus renforcée au lendemain. des guerres de religion. La nécessité est d'ailleurs prônée lors de la vingt-cinquième cession du Concile de Trente (3 décembre 1563).

13 - Les chiffres indiqués sont les suivants : 5000 communiants pour Clermont l'Hérault, 1500 pour Montpeyroux. Le nombre de communiants pour la ville de Lodève n'est pas rapporté.

14 - Jean-Félix Henri de Fumel a entrepris, sous son épiscopat, d'importants travaux routiers. Il a demandé aux Etats du Languedoc la construction de nouvelles routes et l'amélioration des anciennes. Nous lui devons en particulier l'édification du pont de Gignac, et de son modèle réduit, le pont de l'Arnoux.

- Compte rendu des visites pastorales de Roger de Harlay, p. 21.

16 - Jean Rouquette, op. cit., p. 32-33.

17 - Henri Fisquet, op. cit., p. 401-402.

18 - Lors de certaines crises financières, la papauté permit aux évêques de ne pas accomplir en personne la visite canonique de leur diocèse, mais leur demanda en échange de cette dispense de verser au trésor pontifical le montant des procurations qu'ils auraient dû percevoir à cette occasion.

19 - L.M. Lugagne, Copie des procès-verbaux des visites pastorales de Jean de Plantavit de la Pause, 1873, p. 172, archives départementales de l'Hérault, G. 4436.

20 - L.M. Lugagne, op. cit., p. 142.

21 - L.M. Lugagne, op. cit., p. 185.

22 - L.M. Lugagne, op. cit., p. 169-170.

23 - Compte rendu des visites pastorales de Roger de Harlay, p. 48-49.

24 - Roger de Harlay, op. cit., p. 48-49.

25 - Roger de Harlay, op. cit., p. 54.

26 - Roger de Harlay, op. cit., p. 100.